

L'ELECTEUR

ERNEST PACAUD, Redacteur-en-Chef

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE QUEBEC. Propriétaire

Edition quotidienne

QUEBEC 6 MAI 1881

Au "Witness."

Le *Witness*, dans son numéro de mardi, annonce qu'il est question parmi les membres du parti libéral de faire disparaître M. Joly comme chef. Il en prend occasion d'accuser les chefs libéraux de faire des courbettes au clergé, et il ajoute ces mots significatifs " que la *minorité protestante* de cette province pourrait bien encore une fois faire cause commune avec les *cléricaux* (*sic*) pour sauver la province d'une crise financière.

Nous devons avant toute chose opposer la dénégation la plus formelle à cette rumeur, qu'il est question de remplacer M. Joly comme chef. Le parti libéral serait insensé de se dispenser des services d'un chef dont le haute valeur intellectuelle et morale est à la fois un honneur et une force.

Nous attirons l'attention sur cette accusation du *Witness*, que les chefs libéraux font des courbettes au clergé. Il est manifeste que, pour le *Witness*, faire des courbettes au clergé, c'est ne pas lui faire la guerre. Les journaux conservateurs d'un autre côté accusent les chefs libéraux de faire la guerre au clergé. Pour eux ne pas faire ce que voudrait le *Witness* c'est faire la guerre au clergé.

Les libéraux de l'école contemporaine ont d'autres idées que celles du *Witness* et des journaux conservateurs. Dans leur opinion, le soleil luit pour tout le monde, pour le clergé, pour eux aussi. La politique toute récente du gouvernement constitutionnel crée des devoirs nouveaux, des obligations nouvelles. Ces relations ont amené ici des complications que la simple expérience fera bientôt disparaître. Le parti libéral a la prétention de faire voir que le gouvernement parlementaire peut fonctionner sans guerre à qui que ce soit, comme sans flagornerie pour personne.

Un dernier mot au *Witness*: nous sommes habitués à voir ce qu'il appelle la *minorité protestante* et les *cléricaux* marcher dans une alliance étroite. Quand M. Holton et M. Huntington étaient seuls de la *minorité protestante* dans les rangs du parti libéral, ce parti a commis bien des fautes chères au cœur du *Witness* qui n'ont pas empêché la *minorité protestante* de marcher avec les *cléricaux*.

Les hommes sont changés, les temps sont changés, les libéraux d'aujourd'hui ne se laisseront pas entraîner hors des voies larges de la tolérance et de la justice. Ils s'efforceront, en dépit de toutes les exagérations, dans la mesure de leurs forces, de rendre à César ce qui appartient à César, à Dieu ce qui appartient à Dieu.

Au demeurant, le moment est admirablement choisi pour cette alliance de " la *minorité protestante* avec les *cléricaux* " ceux qui doit sauver la province de la " crise financière, " quand les ministres acceptent de l'argent pour faire passer des lois, et que leurs amis disent qu'il faut les en féliciter.

L'ADMINISTRATION DE BOSS SENEAL.

Nos adversaires sont consternés des révélations que nous faisons depuis quelque temps. Ils se demandent qui a pu nous fournir des renseignements si précis. Nous voudrions pouvoir satisfaire leur curiosité, mais la chose nous est impossible. Tous ce que nous pouvons leur dire c'est qu'il y a assez longtemps que nous avons ces renseignements, mais nous voulions les garder

pour la session. Nous n'avons pas fini encore de donner tous ceux que nous possédons. Les amis du gouvernement peuvent se préparer à de nouvelles émotions.

Un procès maintenant pendant devant la Cour Supérieure ici peut donner une idée de l'administration du Chemin de Fer Provincial par M. Sénécal et ses satrapes. M. Lionais réclame de M. Home \$4,000 de commission pour lui avoir fait vendre à M. Blumhart \$13,000 de bois. On peut juger du prix de ce bois lorsqu'on voit qu'il a permis au vendeur de donner 30 pour cent de commission. Il paraît que le bois vendu \$13,000 valait à peine \$2,000.

Nous pourrions donner dans quelques jours des détails sur une autre vente de bois pour le Chemin de Fer Provincial. Elle a été effectuée par les bons offices d'un journaliste ministériel qui ne demeure pas à dix lieues de Sherbrooke, et elle éclipe celle dont M. Lionais a été le courtier.

M. Sénécal, qui composait, il y a quelques années à 5 cents dans la piastre, est maintenant si riche, paraît-il, qu'il a pu construire à Berthier un embranchement de 2 1/2 milles. Nous ferons connaître dans quelques jours à nos lecteurs où il a pris les sleepers et les rails, et où il s'est procuré l'argent pour la main-d'œuvre. Le tout coûte environ \$30,000.

Un bon cultivateur de Bellechasse nous disait hier: " Vous vous plaignez de ce que le gouvernement ait confié l'administration de notre chemin de fer provincial à un banqueroutier, mais cet homme doit avoir de bonnes cautions."

Il nous a fallu enlever cette dernière illusion à notre interlocuteur.

Boss Sénécal n'a pas de cautions. On exige un cautionnement de tous les officiers publics, qui ont le contrôle de quelq'argent ne serait-ce que de cent piastres. Mais le gouvernement Chapleau a pris le soin de n'en pas exiger de son ami et patron, en lui confiant une propriété publique valant plus de douze millions de piastres.

Quel état de choses, grand Dieu! Il n'y a vraiment que dans notre Province où l'on peut se moquer aussi audacieusement du public!

Partout ailleurs, les électeurs des deux partis s'entendraient, pour balayer tous ces spéculateurs. Ici les conservateurs applaudissent et nous disent secrètement: " mais vous êtes des naïfs. Vous n'êtes pas fait pour le pouvoir. Est-ce qu'on se laisse battre quand on a une entreprise comme " le chemin de fer du Nord à sa disposition?"

" Nous, nous sommes *business*, nous avons tout arrangé de façon à pouvoir créer un bon fond électoral, et nous pouvons maintenant défier toutes les criaileries des libéraux."

Et dire que l'on retrouve, dans nos campagnes, de braves cultivateurs assez aveuglés, pour applaudir à ce système!

LE GOUVERNEMENT LOCAL

LE GOUVERNEMENT FEDERAL.

Une admission importante.

Il paraît que M. Chapleau a formellement déclaré, au banquet Langevin, que le gouvernement fédéral n'avait encore rien fait pour la Province de Québec.

Voici comment le *Canadien* raconte cet incident:

" L'honorable M. Chapleau a parlé avec sa façon ordinaire.

Pour la première fois, depuis la formation de son cabinet, il n'a pas arboré le drapeau de la conciliation.

On sait qu'il avait à répondre à la santé des ministres et de la législature.

M. Chapleau a commis à l'égard de M. Langevin et des ministres fédéraux une injustice criante en les accusant, en termes voilés mais très-compréhensibles, de n'avoir encore rien fait pour la Province de Québec. Nous tenons à protester sans délai contre sa conduite, qui n'a pas manqué d'être comprise par tous ceux qui sont au courant de ce qui se passe, et de ce qui s'est passé pendant la dernière session alors que l'organe du premier-ministre provincial dénonçait avec tant de violence les chefs conservateurs à Ottawa."

Election de Bellechasse.

Il est maintenant décidé que l'élection de M. Guillaume Amyot sera contestée.

La pétition sera signifiée demain.

Echos de la Chambre

L'honorable M. Irvine a présenté un bill sur le libelle. Son but est d'assurer la liberté de la presse, et de permettre aux journalistes de prouver les accusations qu'ils portent contre les officiers publics, dans l'intérêt du public.

La séance d'hier a été calme et peu importante. Nous en donnons un résumé dans une autre colonne.

M. Tassé, directeur de la *Minerve*, a remplacé M. Provencher, comme correspondant parlementaire.

Nous regrettons d'apprendre que l'honorable Jos. Gaudet, Conseiller Législatif est dangereusement malade.

ACTUALITÉS

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Robitaille a donné un dîner officiel, hier soir, à Spencer Wood.

Voici les noms de quelques-unes des personnes présentes: L'honorable A. P. Caron, les honorables juges Cazeau et McCord, les hon. MM. Beaudry, Rémillard, Savage et Proulx, MM. Champagne M. P. P., Chs Langelier, M. P. P., Lecavalier, M. P. P., Beaudet, M. P. P., Charlebois, M. P. P., Watts, M. P. P., Meikle, M. P. P., Gauthier, M. P. P., Robillard, M. P. P., Bergevin, M. P. P., Bergeron, M. P. P., C. P. Davidson, C. R., J. J. Foote, du *Chronicle*, J. Tassé, de la *Minerve*, J. I. Tarte, du *Canadien*, et Ernest Pacaud, de L'ELECTEUR.

Nos remerciements à M. Chapleau pour la réclame qu'il nous a fait l'autre jour.

La circulation de L'ELECTEUR a augmenté depuis ce débat, de plus de cinq cents.

Nous avons même reçu plusieurs demandes d'abonnement par le télégraphe.

Le *Witness* a publié hier un article vigoureux contre l'homme au quatorze mille piastres.

L'exposition générale de Halifax sera ouverte du 21 septembre au 30 du même mois.

En l'absence de M. Languedoc, qui est allé plaider une cause à la Cour Suprême, comme nous l'avons annoncé l'autre jour, M. Achille Carrier, Etudiant en Droit, agit comme interprète à la Cour Criminelle.

PARLEMENT LOCAL.

La séance s'ouvre à 3 hrs. P. M.

M. PARENT, présente une requête de l'Evêque de Rimouski et autres, demandant des amendements à l'acte des Licences.

Les différents comités font rapport qu'ils ont nommé leurs Présidents.

MOTIONS.

M. MARCHAND présente un bill pour amender l'acte d'incorporation du chemin de fer de St Jean et Sorel.

M. LECAVALIER présente un bill pour protéger les gages des ouvriers.

M. PRÉFONTAINE présente un bill pour empêcher la saisie des ouvriers.

M. MAGNAN, un bill pour amender l'acte électoral de Québec.

M. WURTELE, un bill concernant l'indépendance des juges de Police, Recorder etc.

M. WURTELE donne avis qu'il demandera d'étendre le délai pour la présentation des bills privés au 14 courant.

QUESTION DES DÉPUTÉS

Hon. M. MERCIER, quel montant a été dépensé pour l'immigration et le rapatriement séparément, depuis le 1er juillet 1880 au 30 avril dernier.

L'hon. M. CHAPLEAU annonce que la réponse à cette question se trouvera dans une adresse qui sera prochainement mise devant la Chambre.

M. GAGNON demande si c'est l'intention du gouvernement de ne plus employer à l'avenir comme avocat de la Couronne représentant le Procureur Général à la cour du banc de la Reine aucune personne contre laquelle le grand juré aura rapporté true Bill, jusqu'à ce que ces personnes soient jugées et acquittées?

L'hon. M. LORANGER répondit que le gouvernement ne comptait employer que les personnes qualifiées.

L'hon. F. LANGELIER. [Portneuf] Quel montant de primes et de rentes foncières a été retiré de la vente des limites de bois fait l'automne dernier au Département des Terres de la Couronne.

L'hon. M. FLYNN dit que la réponse à cette question se trouvera dans le rapport du Commissaire des Terres de la Couronne.

M. LABERGE demande un état montrant le nombre d'aliénés admis dans nos asiles, avec les noms, les paroisses, les township et les comtes d'où ils viennent.

M. PAQUET répond que ce rapport sera prochainement mis devant la Chambre.

L'hon. M. BEAUBIEN attire l'attention de la Chambre sur le don libéral des Revd. M. du Séminaire de Montréal pour promouvoir l'agriculture.

M. DUPUIS, député de l'Islet corrobore ce qui vient de dire l'hon. M. Beaubien et insiste fortement sur un encouragement pécuniaire quelconque du gouvernement en faveur de l'agriculture. C'est un devoir pour lui, dit-il, d'accorder cet aide.

L'offre généreuse des Révds. MM. du Séminaire de Montréal, en mettant à la disposition d'une société d'hommes instruits et éminemment pratiques, une grande étendue de terre pour favoriser la colonisation et l'enseignement agricole, méritent non seulement notre attention, mais encore notre gratitude. Cet acte de patriotisme et de dévouement de leur part pour faire bénéficier le pays, des connaissances, de l'expérience acquises à l'étranger par un système économique et progressif ne saurait trouver le pays indifférent, et obtiendra j'espère l'encouragement qu'il mérite de cette Chambre.

AVIS DE MOTIONS.

28 Avril — L'honorable M. Mercier. — Adresse. — Copie de l'enquête faite contre A. M. Alexander, inspecteur d'écoles, etc.

2 Mai — M. Deschêne — Adresse — Etat indiquant le nombre des prisonniers dans la prison de Kamouraska, etc.

2 Mai — L'honorable M. Joly — Comité spécial pour s'enquérir généralement de

tout ce qui concerne le chemin de fer, de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

2 Mai — L'honorable M. Mercier — Comité collectif des deux chambres pour étudier la situation du pays, chercher les remèdes à apporter et les réformes à faire pour mettre fin aux déficits et éviter les taxes nouvelles, etc.

3 Mai — M. Laberge — Adresse — Etat indiquant le nombre d'aliénés admis dans les asiles depuis la mise en force de la loi passée à la dernière session, etc.

3 Mai — M. Champagne — Adresse — Etat des argents provenant de la vente des terres de la Couronne depuis 1878, etc.

3 Mai — M. Champagne. — Adresse. — Recettes et dépenses de l'embranchement du chemin de fer à St Jérôme.

3 Mai — L'honorable M. Langelier. — Ordre de la Chambre. — Divers états concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental; salaires, nombre d'employés, matériel roulant, etc., etc.

3 Mai. — L'honorable M. Langelier. — Ordre de la Chambre. — Etat des recettes du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental depuis 1er janvier 1880.

3 Mai. — L'honorable M. Marchand. — Ordre de la Chambre. — Liste des noms des personnes à qui des passes ont été données sur le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, convois spéciaux, etc., etc.

3 Mai. — M. McShane. — Adresse. — Liste des noms de tous les employés sur le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

BILLS ET ORDRES PUBLICS.

3 Mai. — Seconde lecture du Bill [No 40] pour faciliter le règlement des successions vacantes. — M. Lafontaine [Napierville].

3 Mai. — Seconde lecture du Bill [No 41] pour assurer le paiement de l'ouvrier, constructeur, journalier et de tous ceux qui ont contribué à la construction d'un édifice quelconque. — M. Lafontaine [Shefford].

3 Mai. — Seconde lecture du Bill (No 42) pour amender le Code de Procédure Civile, de manière à assurer d'une manière plus efficace l'assistance des témoins. — L'honorable M. Irvine.

3 Mai. — Seconde lecture du Bill (No 43) pour amender les différents actes concernant la profession de notaire, dans la Province de Québec. — M. Racicot.

3 Mai. — Seconde lecture du Bill (No 44) pour établir de meilleures dispositions pour le recouvrement des dettes. — L'honorable M. Irvine.

3 Mai. — Seconde lecture du Bill (No 45) pour amender la loi de la preuve en matières civiles. — L'honorable M. Irvine.

3 Mai. — Seconde lecture du Bill (No 47) pour amender de nouveaux l'acte électoral de Québec. — M. Lafontaine (Napierville).

3 Mai. — Seconde lecture du Bill (No 48) pour défendre la vente de certains billets de passage sur les lignes de chemin de fer, ailleurs qu'aux bureaux des compagnies de chemin de fer. — M. Lafontaine (Shefford).

3 Mai. — Seconde lecture du Bill (No 51) pour annexer une partie de la paroisse de St Calixte et une autre partie de terrain qui n'est pas encore érigée au civil, à la paroisse de St Théodore, dans le comté de Montcalm. — M. Magnan.

3 Mai. — Seconde lecture du Bill (No 52) pour amender la loi concernant le recours au civil dans les cas de libelle. — L'honorable M. Irvine.

CHRONIQUE.

(De La Patrie.)

M. Louis Adélarde Sénécal vient de faire arrêter le rédacteur et le propriétaire de L'ELECTEUR, pour avoir employé son nom en vain dans le fameux article intitulé la *Caverne des quarante voleurs*.

C'est là tout probablement un petit jeu de mise en scène pour l'ouverture des chambres, car on ne me fera ja-

mais accroire que le surintendant du chemin de fer du Nord ait l'intention de revendiquer son caractère en faisant arrêter tous ceux qui ne lui donneraient pas le bon Dieu sans confession.

Je veux bien croire que M. Sénécal soit un honnête homme; mais dans ce cas-là, il est à plaindre, car il est terriblement calomnié. Jamais on n'a vu l'opinion publique s'acharner ainsi sur la réputation d'un chrétien.

Affaires véreuses, jobs, pécuniat, saletés de toute espèce, on l'accuse de tout; et cela dans tous les coins du pays où il a mis le pied. On dit même qu'il se vante de mille transactions dont la moindre suffirait pour stimatiser un homme pour le reste de ses jours.

Non, M. Sénécal ne referra pas sa renommée: c'est impossible.

Un sauvage était, il n'y a pas longtemps, condamné en cour de circuit à payer dix dollars à son voisin pour l'avoir traité de voleur.

—Est-ce que ça coûte de l'argent pour penser? demanda-t-il au juge.

—Non, répondit celui-ci, vous pouvez penser tout ce que vous voudrez, pourvu que vous ne le disiez pas.

—Eh bien, reprend le sauvage en s'adressant à l'auditoire, je ne dis rien, mais je pense gros!

Il en sera de même à l'égard de M. Sénécal; le monde est si méchant que quant il l'empêcherait de parler, il ne l'empêcherait jamais de penser.

Et il pense gros!

M. Sénécal le sait bien, et c'est ce qui ne fait dire que ces arrestations et ces procès pour libelle ne sont pas autre chose qu'un petit jeu de mise en scène, pour détourner l'attention, et effrayer ceux qui auraient l'indiscrétion de vouloir mettre le nez trop avant dans certaines affaires.

Dans l'incendie de la gare d'Hoche-laga par exemple.

En voilà une petite plaie qui a le don de faire crier la vieille Minerve! Jamais on ne l'aurait crue aussi sensible sur ses vieux jours. Mais elle aura beau se débattre, elle n'empêchera pas, elle non plus, les gens de penser, et de penser gros.

A peine apercevait-on les premières lueurs de l'incendie, que tout le monde se fâisait à Montréal que ce petit accident allait tirer bien des affaires au clair.

Que voulez-vous? Encore une fois le monde est cancanier.

Et puis les coïncidences de ce genre qui se renouvellent trop souvent ont toujours un côté louche qui fait jaser.

Il y a déjà eu un incendie qui est arrivé à Ottawa juste à point.

Nous étions à peine au pouvoir que, crac! tous les papiers du Pacifique sont consumés dans une nuit.

Un pur accident sans doute; mais il arrivait si à propos.

Enfin, pour ma part, je veux bien croire que M. Sénécal est la conscience la plus timorée de la province, que M. Chapleau se brûlerait la cervelle plutôt que de tréper dans aucune transaction suspecte, que tous les chevaliers du Pacifique et des Tanneries sont des modèles de perfection morale, que le chemin de fer du Nord est administré avec un scrupule absurde, et que le feu a été mis à la gare d'Hoche-laga par quelque jaloux qui voulait priver M. Sénécal du bonheur qu'il aurait eu de rendre ses comptes jusqu'au dernier sou.

Mais, on ne saurait trop de répéter, le monde est méchant.

Courrier de Montmagny.

J. Frémont, écrivain, avocat de Québec était ici, pour affaires de Cour, lundi dernier ainsi que M. Arsène Michaud, régistrateur du comté l'Islet.

Un prisonnier du nom de Clavet s'est évadé hier de la prison de ce District.

Dame N. Bernier, épouse de M. J. B. Talbot, cultivateur, de la paroisse de St Thomas, est décédée, lundi dernier, à l'âge de 64 ans: elle était la mère de M. Diogène Talbot, marchand de ce village.

Une foule sympathique assistait ce matin aux funérailles de M. Edouard Vallée, décédé subitement lundi matin, à l'âge de 52 ans. Cette mort si imprévue a causé une pénible et profonde impression sur toute la population de ce village; aussi les plus chaleureuses sympathies n'ont pas manquées à cette famille si profondément affligée.

M. Vallée sera vivement regretté par de nombreux amis et surtout par les membres de la "Salle de lecture" dont il était l'obligeant et dévoué gérant.

Le service a été chanté par M. le curé Bâcon de Berthier, parent du défunt. A. Poffertore M. Arthur Fiset chanta avec succès la cantique "La cloche tinte".

M. Vallée était le frère du Révd. M. Vallée, curé de Jérôme du Lac St Jean.

Les déménagements ont été nombreux ce printemps.

M. Etienne Michon a transporté sa pharmacie dans la maison de M. Fiset rue St Jean Baptiste.

M. Michon a un établissement de première classe et nous recommandons aux médecins des campagnes environnantes de ne pas manquer de lui faire une visite ou de lui envoyer leurs commandes; de même M. les cultivateurs et les jardiniers y trouveront toutes les sortes de graines (de trèfle de mil) etc, dont ils peuvent avoir besoin.

Mme Rose Bernier tiendra à l'avenir son Hôtel de tempérance au coin de la rue du Palais de Justice et Dame Vve Ed Vallée audevant de la pharmacie de M. Michon.

MM. Jos Gaudreau et Louis Létourneau, tiendront eux, aussi des Hôtels de première classe, le premier dans la rue du dépôt, ancienne maison Bernier, et le second dans l'ex-résidence de l'Hon. Juge Bossé.

Toutes ces personnes seront prêtes à prendre des familles en pension pour la saison d'été et tout le confort désirable leur sera accordé.

"Le vapeur Laurentides" capt Veril que Hamond, a commencé à suivre une ligne régulière entre Québec, Grosse-Ile, St Jean et lorsque l'amarrée le permettra à Montmagny.

De son côté le "Montmagny" Capt N. Bernatchez, fait aux jours et aux heures suivantes le trajet entre Québec, St Michel l'Île d'Orléans et Berthier.

Il laisse Berthier à 7 heures A. M. tous les Lundi, mercredi, jeudi et vendredi, et Québec les mardi et samedi à 1 heure P. M. et les mercredi et jeudi à 4 heures P. P.

JULES EVRARD.

Montmagny 5 Mai 1881.

A TRAVERS LA VILLE

Amélioration à la Douane.—Nous apprenons que M. O'Leary, a obtenu le contrat pour bâtir un autre étage sur la Douane.

Servante demandée.—L'on demande une fille pour servir la table qui ait l'habitude de ce service, s'adresser rue St Denis No 2. Cap Québec

Petits garçons demandés.—On a besoin de 20 petits garçons pour vendre l'ELCOTTEUR par les rues.

Les eaux.—Un confrère nous annonce que déjà plusieurs familles sont descendues à l'eau salée.

Sauvés.—Les noms des matelots qui ont été sauvés dans le golfe par la barque norvégienne Betsey et Arnold sont: James Bennett, John Carroll, Jas. O'Brien et James Kelly. Ces malheureux appartenaient à la golette de pêche J. W. Roberts. Le département de la Marine et des pêcheries les a envoyés à l'Hôpital de la Marine et une dépêche télégraphique fut expédiée à leurs familles annonçant leur arrivée à Québec.

Assemblée.—Hier soir, jeudi une assemblée de propriétaires du quartier St Roch se réunissait dans la boutique de M. Beaudin rue du Roi, dans le but de délibérer sur les affaires municipales.

Des citoyens furent envoyés auprès de M. Côté, Vallée, Samson, qui vinrent successivement adresser la parole.

Sur la proposition de M. le Dr Samson, il fut résolu de former une organisation dont M. Rosa fut élu président et M. A. Beaudin secrétaire. Il fut décidé que le but de cette organisation serait premièrement de surveiller le projet d'amendement à la charte de la cité que la corporation est à la vielle de discuter, deuxièmement de travailler à l'obtention de réformes soit dans le service municipal soit dans le système lui-même.

Il fut décidé que sur l'attitude du conseil à sa prochaine séance on fixerait la date de la prochaine réunion.

N. ROSA, présid. A. BEAUDIN, secrét.

Accident.—Une madame Burgess de St Sauveur est tombée dans une escalier d'une maison et les blessures qu'elle a reçues à la tête sont graves, et même, on dit, fatales.

Autre Accident.—Nous regrettons d'apprendre l'accident arrivé à un des enfants de M. Gaspard Germain; voici les détails: M. Germain était en voiture avec deux de ses enfants lorsqu'un tomba de la voiture et avant que le cheval put être arrêté, une des roues passa sur le petit et lui cassa une côte.

Hotel St Louis.—Voici les noms enregistrés, des personnes arrivées hier: MM. Prefontaine, M. P. P.; C. A. Scott, Assistant gérant du chemin de fer Q., M., O. et O. L'échevin Laberge de Montréal; Foster, du chemin de fer South Eastern, et Perley et Tomlinson, ingénieurs du gouvernement Ottawa.

On a besoin d'un bon solliciteur d'annonces au bureau de l'Electeur.

Fille demandée.—On demande une jeune fille de 13 à 14 ans pour une famille. Pour information, s'adresser à ce bureau.

Cour Criminelle.—Dans le procès de Patrick Maloney et un autre, le juré a rendu un verdict d'assaut simple. L'avocat des prisonniers, M. Charles Fitzpatrick objecta et il est probable que l'objection sera discutée samedi. Nos lecteurs se rappelleront que ceci est le second procès criminel que subissent ces hommes pour la même offense, le premier juré au dernier terme de la cour criminelle, ne pouvant s'accorder sur un verdict. Hier la Cour a été saisie du procès de S. Mohr accusé d'intercepter la voie publique dans la rue Buade, en érigeant des poteaux de télégraphe. Plusieurs témoins sont entendus de la part et d'autre, et il est probable que le procès durera toute la journée d'aujourd'hui.

La bibliothèque de la législature.—D'après le dernier rapport cette bibliothèque contient maintenant 27,746 volumes.

La navigation.—D'après la liste des navires partis d'outre-mer pour venir au Canada nous voyons que 123 viennent à Québec, 12 vont à Montréal, 1 à Gaspé, 3 à Paspébiac, et 1 à la Rivière Madeleine. Laisant un total de 140 navires. Cette liste de navires ne va que jusqu'au 21 avril dernier.

Nous appelons l'attention du lecteur sur l'annonce de l'Association d'Assurance contre le feu que nous publions dans une autre colonne. Tout le monde comprend l'importance qu'il y a à faire assurer sa maison ou son amblement, qu'en un coup d'oeil un incendie peut détruire. Il est aussi d'une grande importance de savoir choisir une institution qui donne à l'assuré toutes les garanties qu'il désire, l'assurance dont il est ici question nous paraît réunir toutes les conditions voulues.

Arrestation.—Mercredi un homme et une femme pénétrèrent dans une maison de la rue St Augustin et enlevèrent un tapis entier et quelques autres morceaux. Hier matin le propriétaire de ces effets se rendit auprès du Col. Vohl pour porter plainte. Le chef de police mit cette cause entre les mains des détectifs Morisson et Mathews. En moins de deux heures ces derniers réussirent non seulement à retrouver les deux voleurs et le tapis, mais plusieurs autres articles volés, parmi lesquels se trouvaient un huilier et quelques morceaux d'argenterie appartenant à madame Crawford et qui avait disparu lors de l'incendie sur l'Esplanade il y a quelques semaines. L'homme et la femme ont été écroués à la station no 1.

La ville doit des remerciements à ces deux détectifs pour la manière intelligente avec laquelle ils ont conduit cette affaire.

DEPECHE TELEGRAPHIQUES

EUROPE

ANGLETERRE.

Londres 5 mai.

On a trouvé à la poudrière de Wolverhampton une canistre remplie de poudre et ayant une mèche alluminée.

M. Parnell a donné avis d'un amendement pour opposer la seconde lecture du Bill agraire.

M. Gladstone a annoncé hier qu'il proposerait une adresse demandant à la Couronne la permission de faire ériger à l'Abbaye de Westminster un monument à la mémoire de Lord Beaconsfield. Cette déclaration a été reçue par des applaudissements prolongés.

Il est rumored que les députés Home Rulers s'abstiennent de voter à la seconde lecture du bill agraire.

Le Times du 5 courant dit qu'il y a une

malement prononcée parmi les députés irlandais. Sullivan a écrit à Parnell qu'il ne voulait plus le reconnaître comme chef.

FRANCE

L'assemblée convoquée par Henri Rochefort pour protester contre l'exécution de Hesse Helfman a été prohibée par les autorités françaises.

Le ministre de la guerre déclare que le gouvernement pourra annoncer dans une semaine la cessation des hostilités dans l'expédition de Tunis.

Les troupes françaises sont en excellent état et le général Logerot fait des éloges de la manière que les hommes sous son commandement se sont conduits depuis le commencement de la guerre.

RUSSIE.

St Petersburg, 5 mai.

Le gouvernement est décidé à abolir les exécutions publiques.

Le général Melikoff a accepté le portefeuille de premier ministre.

Les nihilistes causent encore de vives inquiétudes au gouvernement russe et il n'y a nulle doute maintenant que cette organisation reçoit des secours d'autres pays.

La rumeur annonçant que le Czar était malade, est condredite.

Avis Commerciaux.

MM. Brunet et Laurent désirent attirer l'attention des Dames sur quelques caisses de marchandises qu'ils viennent de recevoir, contenant de magnifiques broderies à bon marché; Indienne Pampadour Toiles à nappes, Serviettes de table, Essuie-mains, Coton à drap, Toile de foie et plusieurs lots de coupons teils que Jaconet, Lawn, Toile fine, Indienne, etc., etc.

AUSSEI 50 pièces de Soie de couleur pour robes, à 50 cents la verge.

BRUNET et LAURENT, Enseigne de la feuille d'Erable.

Maison Populaire.—Nous avons eu le plaisir de visiter cette semaine, la maison F. X. Lepage, rue de la Couronne, St Roch, et nous avons été surpris de voir l'assortiment de marchandises sèches que cet établissement possède. Entr'autres nous avons remarqué de magnifiques tweeds écossais, canadiens et anglais casimirs noirs, moscou, beaver, drap pilote noir, hardes faites, et faites à ordre, de magnifiques étoffes à manteaux pour Dames, étoffes à robes de toutes couleurs spécialité d'articles de deuil. Le tout à des prix qui peuvent surprendre l'acheteur.

PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES.

Mai 5—Navire St Patrick, Cook, Glasgow, Avril 7 Allans, Rae & cie charge ment pour Montréal.

Barque Algiers, Watson, Leith, Avril 4, charbon.

ENTRÉS EN CHARGEMENT.

Mai 5—Boyne, 1350, Glasgow. J. Burstall & cie quai de la fonderie Lévis

DECES.

Hier matin, le 5 courant, après trois semaines de maladie endurée avec une résignation toute chrétienne, sieur François Chevrette, couvreur, à l'âge de 66 ans. Il laisse pour déplorer sa perte une épouse, 4 enfants, 18 petits-enfants et 5 arrière-petits-enfants. Le convoi laissera la demeure du défunt, no. 108, rue Arago, de main, samedi, à 8 1/2 heures pour se rendre à l'église Saint-Roch, où le service sera chanté à 9 heures, et de là pour le cimetière Saint-Charles. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Annonces nouvelles.

Compagnie des MINES D'OR DE LERY.

AVIS

M. Alexandre MacKenzie a été nommé Agent de la Compagnie des Mines d'Or de Lery, en remplacement de M. Charles Lionnais; qui a cessé d'être à l'emploi de la Compagnie depuis le 7 Septembre 1880.

ULRIC TESSIER, jr Secrétaire, Compagnie des Mines d'Or de Lery, Québec, 6 mai 1881.—3fsj

L'ASSOCIATION D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

(LIMITÉE)

Bureau principal: Londres, Angl.

Capital souscrit: Un Million Sterling.

Bureau des Directeurs.

PRESIDENT,

Colonel KINSCOTE, C. B., M. P.

VICE-PRESIDENT,

L'échevin Sir THOMAS DAKIN.

Hon. EVELYN ASHLEY, M. P.

CHARLES ROBERT BESLEY, écuver.

AEL CHAPMAN, écuver.

ALFRED CRAMPTON, écuver.

R. A. FOWLER, écuver, M. M., échevin.

HENRY A. ISAACS, écuver.

JOHN J. KINGSFORD, écuver.

SAM. MENDEL, écuver.

JOHN TEMPLETON MORGAN, écuver.

ROBERT BARCLAY REYNOLDS, écuver.

SAMUEL GURNEY SHEPPARD, écuver.

GERANT GENERAL.

WILLIAM PALIN CLIREHUGH,

SUCCURSALE CANADIENNE.

Bureau des Directeurs, Montréal:

PRÉSIDENT:

Hon. DONALD A. SMITH,

Directeur: Banque de Montréal.

VICE-PRÉSIDENT:

EDWARD MACKAY, écuver,

Directeur: Banque de Montréal.

JOHN OGILVY, écuver.

ROBT. BENNY, écuver.

JAMES S. HUNTER, écuver, N. P.

JAMES BOURNE,—SURINTENDANT DU FEU.

WILLIAM ROBERSON,—GERANT POUR LE CANADA.

Tous les genres de propriétés sont assurés aux TAUX DE PRIMES les plus bas.

Pour des renseignements plus détaillés sur les taux d'assurance s'adresser à

J. BELL FORSYTH ET CIE,

AGENTS,

Chambres de Québec, 119, rue Saint-Pierre.

Québec, 6 mai 1881.—1ms

\$50 de Recompense

Est offert à celui qui trouvera un article plus complet que le fer qui Repasse, Glace, et Crack à la française, un fer que vous ne mettez jamais sur un poêle, il est toujours net étant argente, ne rouille jamais, il se chauffe avec des morceaux de fer que vous mettez rougir dans le poêle, et vous les mettez dans ce fer vous repassez vingt minutes par chaque plaque.

Prix: du set complet pour le numéro 1 \$4 No 3, \$3 réchauds extra 15 cts. chaque. Vous êtes tous invités à venir voir ce merveilleux fer au

No. 32 COTE DU PALAIS

CHEZ MME TESSIER,

A. PRÉVOST Agent.

P. S. GAUFFRE seul no 1 \$1.50. No 2 \$2.

Québec, 5 mai 1881.—1ms

GLACE

LEON AREL

Etal No. 18 Marché Champlain.

Annonce à ses nombreuses pratiques et au public en général, qu'il est prêt à fournir de la glace pendant la saison d'été.

Cet et ce que fournira M. Arel a été comme par le passé, coupée à l'eau profonde et courante; M. Arel, est par conséquent en mesure d'assurer à ses pratiques, que cette glace est la PLUS CLAIRE et la plus pure possible.

Québec, 5 mai 1881.—1ms

LA MAISON

J. B. Z. DUBEAU,

CHANGE AUJOURD'HUI DE NOM ET S'APPELERA DÉSORMAIS

MAISON DUBEAU & PROVOST.

AVIS.

Désireux de témoigner au public sa satisfaction pour le patronage distingué qu'il n'a cessé d'en recevoir

M. J. B. Z. DUBEAU,

a résolu de donner une impulsion nouvelle à ses affaires; à cet effet, il s'est assuré le concours de

M. J. B. PROVOST,

que onze années d'expérience et une rare activité recommandent à la confiance du public. AMIS DE LA MAISON, et vous tous qui aimez les bons effets, un bon marché qui défie la compétition, et l'exécution ponctuelle de vos ordres, venez chez

DUBEAU ET PROVOST,

82 84, Rue de la Couronne, St Roch.

N. B. On pourra communiquer avec la maison Dubeau et Provost par le Téléphone

Québec, 2 mai 1881.—15j

CHANGEMENT DE LOGIS

M. Elzéar Charest, architecte et dessinateur annonce à ses amis et au public en général qu'il a transporté son bureau au

No. 42 RUE SAINT-GEORGE

Il continuera comme par le passé à se charger de la confection de plans pour divers basses, tant publiques que privées, y inclus des devis, et toisés des ouvrages, surveillance des travaux etc., etc. Québec, 2 mai 1881.—1ms

DOCTEUR CASGRAIN

CHIRURGIEN DENTISTE

A transporté ses salles d'opérations à la Haute-Ville.

No. 17 RUE, SAINT JEAN.

Porte voisine de la Banque d'Epargnes. Québec, 2 mai 1881.—2ms

A VENDRE OU A LOUER

A VENDRE OU A LOUER A Charlesbourg, près de l'église, une jolie maison avec hangar, le tout en bon état, condition avantageuse. Poste excellent pour le commerce, l'exercice d'un métier, ou résidence privée.

A PRETER

PLUSIEURS MILLE PIASTRES par placements de pas moins de deux cents piastres et plus chacun sur première garantie hypothécaire.

AVIS

LA COMPAGNIE DE LUMIERE ELECTRIQUE DE QUEBEC ET LEVIS fera application à la législature de la Province de Québec, à sa prochaine session pour un acte d'incorporation de la Compagnie dite "La Compagnie de lumière Electrique de Québec et Lévis" avec pouvoir de distribuer de la lumière, de la chaleur et du pouvoir moteur.

Demande au Parlement.

AVIS est par le présent donné que les soussignés s'adresseront à la Législature de Québec à sa prochaine session, pour obtenir la permission de vendre certains immeubles substitués situés en la Province de Québec, à savoir :

Un lot de terre avec deux maisons en pierre de taille et autre dépendances sus-érigées, étant connu comme les deux tiers sud-ouest du lot numéro quatre-vingt-huit, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le quartier St Antoine, de la Cité de Montréal ; aussi les deux propriétés suivantes situées en la Cité de Québec, à savoir : la maison et le lot situés sur la rue Mont Carmel, désigné sous le numéro deux mille cinq cent soixante et huit sur le plan de cadastre et au livre de renvoi pour le quartier St Louis ; et la maison et le lot situés sur la rue de la rue de la Fabrique, désignés sous le numéro deux mille huit cent trente, sur le plan de cadastre pour le sud-est quartier St Louis. Aussi, en le comté de Portneuf, en la dite Province la Baronie et la Seigneurie de Portneuf, ayant un front d'une lieue et demie au fleuve Saint Laurent sur une profondeur, courant dans une direction Nord Est du dit fleuve, de trois lieues, ensemble avec les propriétés suivantes et appartenances.

10. Un lot de terre situé en la Paroisse de Portneuf, comprenant environ cent vingt et un arpents et vingt-six perches, étant composé des lots de cadastre numéros 6, 218, 259 et 256 B de Portneuf ; avec les pouvoirs d'eau, bâtisses et les machineries du moulin à papier, tout ce pleinement décrits dans l'inventaire faite par A. O. Mayrand, Notaire Public, et Moïse Brière, en janvier mil huit cent soixante et quinze.

2. Un lot de terre étant les lots du cadastre numéros 223 et 14 A de Portneuf, contenant en tout cent cinquante cinq pieds et quatre-vingt treize perches, avec les ruines du vieux moulin à papier et autres bâtisses.

3. Un lot de terre étant parti du lot du cadastre numéro 14 A de deux arpents de front sur vingt quatre de profondeur, en tout quarante-huit arpents avec granges et vieux hangar.

4. Un lot de terre étant le lot du cadastre numéro 61, en le village de Portneuf de trois arpents et quarante six perches, en superficie, avec moulin à farine, moulin à scie et machineries et autres bâtisses.

5. Un lot de terre, étant le numéro 33 du plan du cadastre pour le village de Portneuf de cinq arpents et soixante et trois perches de superficie ; avec une manufacture de clous, moulin à carder et machineries et autres bâtisses.

6. Le qual de Portneuf étant un lot de terre situé sur la Rive du fleuve St Laurent, à l'embouchure de la Rivière Portneuf ; avec tous les privilèges d'eau y appartenant, étant le lot 98 du plan du cadastre pour le village de Portneuf ; avec une superficie de deux arpents et soixante et huit perches avec les bâtisses sus-érigées.

7. Les droits dans et sur la moitié d'un arpent de terre sur le côté est du dit qual et une certaine étendue de terre sur le côté Ouest d'icelui.

8. Les terres à bois non concédées situées en la dite Seigneurie, comme suit : lots de cadastre numéros 239, 334, la moitié de 383, 462, 463, 464, la moitié de 468, 494, 495, 496, 497, 498, et 508 contenant en tout mil cent douze arpents et soixante et une perches, plus un moins.

Marie Anne Claire Symes, Marquise de Bassano, Napoléon Hugues Charles Marie Ghislain Maret, Marquis de Bassano, Par leur Procureurs, ROSS STUART ET STUART, Québec, 22 avril 1881.—1m

Le Voleur illustré journal français. Pour le Français absent de la patrie, pour l'étranger sympathique à la France et familier avec son langage, aucune publication n'est plus précieuse et plus intéressante à connaître que le Voleur, cabinet de lecture universel, recueil illustré composé, ainsi que son titre l'indique de la fleur des feuilles quotidiennes et périodiques et de fragments choisis de livres nouveaux. A l'exception de la politique soigneusement écartée de la rédaction, tous les sujets à l'ordre du jour sont du ressort du Voleur.

Le roman, toujours signé des noms les plus populaires, y tient une place importante, mais l'histoire contemporaine, la biographie des célébrités du jour, les voyages, les articles de mœurs, la poésie, la chronique judiciaire, la critique théâtrale, la mode, la vie parisienne, l'actualité surtout, y sont largement représentés.

La partie illustrée, due à l'élite des artistes vivants, embrasse tout ce qui peut charmer les yeux, intéresser et recréer l'esprit : Scènes de romans et de théâtres, vues, solennités, portraits, copies de tableaux anciens et modernes, modes, caricatures, actualités, rébus, musique.

Telle est en quelques lignes, la substance dont se compose le Voleur, le plus ancien (540 année), le plus varié, le plus complet, le plus attachant et le moins cher de tous les recueils littéraires illustrés.

Le Voleur paraît une fois par semaine, par livraison de 16 pages in-fo, dont quatre pages d'illustrations, protégées par une couverture volante. Tous les trois mois il publie une belle gravure de modes hors texte ou colorée, d'après les modèles les plus nouveaux et les plus en vogue. L'année complète forme un volume de plus de huit cents pages avec table titre et couverture.

Le Voleur vient de commencer la publication d'un grand roman parisien du plus puissant intérêt :

L'AFFAIRE MATAPAN PAR F. DU BOISGOBEY

le plus populaire des romanciers contemporains. Prix de l'abonnement. Un an pour neuf francs.

Bureaux à Paris, 39, rue des Saints Pères.

L'abonnement peut s'acquitter en envoyant un mandat de 9 francs à l'adresse du Directeur du Voleur, payable au Post-Office de Londres, Angleterre.

Québec 23 avril 1881.—15j

AVIS

DÉMÉNAGEMENT !!

MM. LECLERC ET LETELLIER

Ont transporté leur MAGASIN D'ÉPICES et de PROVISIONS GÉNÉRALES, au No. 48, Rue St. Paul

En face de leur ancien poste d'affaires

Il désirent en même temps informer leurs amis et le public en général qu'ils ont augmenté considérablement leur fonds de commerce qui consiste en

- THÉS, SUCRES, SIROPS, TABATS, VINS, LIQUEURS, etc.

—AUSSI— Une infinité d'articles qu'on ne trouve pas d'ordinaire chez les autres épiciers du gros et qui sont propres à reconstruire les goûts et les besoins de pratiques, surtout des marchands de la campagne.

Une visite est sollicitée LECLERC ET LETELLIER, 48, rue St Paul, Québec 9 avril 1881.—3m

DINNING & O'NEIL

FOURNITURES POUR NAVIRES

— ET — GOELETTES.

CORDAGE, ÉTOUPE, GOUDRON, BRAL, POULIES, PAVILLONS, COMPAS, CARTES MARINES, TOILE A VOILE ETC.

AUX PRIX LES PLUS BAS.

No. 70, Rue St Pierre, No. 70. Québec, 15 juillet 1880.—1a

MEUBLES ET IMMEUBLES

OFFERTS EN VENTE

St. Pierre Rivière du Sud, Montmagny.

LES DIVERS MEUBLES ET IMMEUBLES ci-après décrits peuvent être vendus en un seul lot ou en plusieurs, selon le gré des acheteurs. Les immeubles en culture sont tout au plus de l'église et peuvent être comptés au nombre des fermes les mieux tenues en bas de Québec. Dans le voisinage, sous les soins des MM. Goudron de St Hyacinthe, s'éleve une fromagerie qui offre le meilleur appoint pour l'exploitation du magnifique bétail dont la ferme est montée. On remarque aussi qu'une grande partie des labours pour les semaines du printemps ont été faits l'automne dernier.

10. Une ferme de première classe contenant environ quatre-vingt (80) arpents en superficie ainsi que la maison dessus construite, grange, hangar etc., le tout en ordre parfait.

20. Une autre ferme d'environ cent (100) arpents avec grange toute neuve et parfaitement terminée et tout le bois nécessaire pour y placer une bonne maison.

30. Sur la deuxième concession une terre bien boisée et ayant environ soixante (60) arpents en superficie.

40. Sur la quatrième concession une autre belle terre à bois de quatre-vingts arpents (80) environ et contenant un sucrerie (établière) parfaitement organisée.

50. Un matériel roulant comprenant quatre chevaux d'excellente qualité ; un troupeau de bêtes à cornes de premier choix ; des machines à vapeur etc., parmi lesquels animaux plusieurs ont été primés aux expositions du comté ; et aussi voitures d'été et d'hiver, harnais, instrument aratoires etc., en très-bon état.

Le tout provenant de la succession de feu Elzéar Trudel dont les qualités comme agriculteur étaient justement appréciées.

Vendre immédiatement et à des conditions faciles

S'adresser au Révérend N. Beaubien, curé, et à M. Auguste Talbot, tous deux de St Pierre, Rivière du Sud, Comté de Montmagny.

Québec 25 avril 1881.—1ms



UN ÉTABLISSEMENT, BIEN ASSORTI

Nous avons visité l'établissement de M. PIERRE TRUDEL, Charretier de la rue DE LA REINE, à St Roch, et nous avons été très content de notre visite ; car outre le bienveillant accueil qui nous a été fait, il nous a été donné de voir de beaux chevaux et de belles voitures.

M. TRUDEL est sans contredit l'un de nos charretiers les plus entreprenants et qui cherche à satisfaire les différents goûts du public. Il possède un magnifique carrosse uni, tout neuf, que trahent deux superbes chevaux rouges, un carrosse de fantasia conduit par deux chevaux gris ; des "Rockaways", des "Biggies", des voitures de pêche, des wagons de famille etc. Quant aux chevaux, il y en a de toutes les sortes et de toutes couleurs. Les cavaliers pourront se procurer chez M. Trudel des chevaux de selle à très bon marché. En général les promeneurs ne perdront pas leur temps en s'adressant au No. 131, rue de la Reine.

UN AML. 30 avril.—1m.

HOTEL ALBION

RUE DU PALAIS, QUEBEC,

Le soussigné annonce au public qu'il vient d'ouvrir le grand Hotel connu sous le nom D'ALBION HOTEL auquel il a fait subir une restauration des plus complètes.

Le nouvel hotel a été meublé à neuf et pourvu de toutes les améliorations qui en font un établissement de première classe. La table sera toujours abondamment pourvue de toutes les primeurs, et la buvette ne laissera rien à désirer.

Comme les annonces de la maison ne sont pas encore parvenues dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, nous avons résolu d'adopter pour la présente année des prix réduits, dans le but de faire connaître et apprécier notre établissement.

L. M. BLOUIN, Propriétaire. N. B.—Nos agents seront à l'arrivée de tous les trains de chemin de fer et des bateaux à vapeur. Québec, 9 avril 1881.—3ms.

HOTEL ST. JAMES.

(Ci-devant Hôtel Farmer.) A TROIS-RIVIERES.

La société récemment formée et connue sous le nom de

Jos. Riendeau & cie,

a l'honneur d'informer le public voyageur que le splendide hôtel dont la popularité ne cesse d'augmenter de jour en jour et qui est désigné sous le nom de

ST JAMES HOTEL

vient de subir toutes les améliorations modernes ; ce qui lui permet maintenant de faire la concurrence aux meilleures maisons de Montréal et Québec.

M. JOS. RIENDEAU, (autrefois de l'hôtel du Canada, à Montréal où il a laissé de si agréables souvenirs à tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître), ose espérer que par sa bonne administration du splendide HOTEL ST JAMES, il saura mériter une large part du patronage public.

L'HOTEL ST JAMES qui est spacieux et élégamment meublé se trouve situé en face du fleuve St Laurent, à quelques pas du débarcadère des vaisseaux de la compagnie du Richelieu et à peu de distance de la gare du chemin de fer du Nord, où des voitures se tiennent à l'arrivée de chaque convoi pour le transport des voyageurs.

N. B.—Un bureau du "Montreal Telegraph Company" est ouvert dans l'établissement.

JOS. RIENDEAU & CIE, Propriétaires Québec, 10 nov. 1880

BAZAR

Sous le Patronage de M. le Curé de St Roch. QUEBEC.

Le 30 Mai prochain, s'ouvrira, à la salle Jacques-Cartier, un bazar en faveur de l'église de la Congrégation des hommes de St Roch.

Les personnes charitables qui voudront contribuer à cette œuvre, sont priées de présenter leur offrande aux Dames dont les noms suivent.

A TABLE, Rosaire-Vivant (Union St Anne Mesdames, C. R. Michaud, Frs Moffet, A. Hamel, P. Falardeau et Ed. Cazeau.

TABLE, Sacré-Cœur de Jésus : Mesdames N. Germain, Elz. Latulippe et Et. Gauvin.

TABLE, de MM. les Congréganistes : Mesdames O. Migner, R. Marceau, G. Laviole et N. Consigny.

TABLE, Saint-Cœur de Marie : Mesdames Jos. Laberge, Chs. Goulet, F. X. Pelchat, et A. P. Pelchat.

TABLE, Saint-François-Xavier : Mesdames E. Martineau, E. Renaud et A. Rhéaume.

TABLE, Saint-Joseph : Mesdames Jos. Fournelle, Chs. Peters, E. Jacot, et Ph. Brunet.

TABLE, Saint-Roc (rafraichissements) : Mesdames Frs. Bellehaeche, Chs. Brochu, L. Aré, L. Yvon, W. Davis, M. Blouin, F. Gourdeau, et G. Roy.

P. LESSARD Propriétaire. Québec, 19 février 1881.

Feuilleton de "L'ELECTEUR."

LES MYSTÈRES DU CHATEAU D'UDOLPHE.

II XXVII

ENCORE LA VOIX.

Emilie se détourna pour cacher son émotion, puis revenant au sujet qui occupait surtout son esprit. J'ai d'autres questions à vous faire, Annette, lui dit-elle. Sauriez-vous, par hasard, s'il y a des prisonniers dans ce château, et s'ils sont enfermés dans cette partie du bâtiment!

— Je n'étais pas en bas, mademoiselle, quand la première troupe est revenue de son expédition; j'ignore donc si elle a fait des prisonniers. Mais on attend la seconde ce soir ou demain.

Emilie s'informa si les domestiques avaient parlé de prisonniers.

— Ah! mademoiselle, répartit la camériste avec une certaine finesse, je vois ce que c'est, vous pensez à M. Valancourt; vous supposez peut-être qu'il était avec les troupes qui sont venues de France pour faire la guerre dans ce pays-ci, et qu'il a rencontré nos gens qui l'ont fait prisonnier. Oh! Dieu que je serais contente si c'était vrai!

— Vous seriez contente de le savoir prisonnier?

— Oh non, mademoiselle, mais de le voir. Je ne connais pas un chevalier que j'estime ni que j'aime davantage.

Emilie lui demanda encore si elle avait entendu les domesti-

ques parler entre'eux des prisonniers.

— Non, mademoiselle, répondit-elle; ils n'ont fait que parler d'un apparition qui s'est promenée toute la nuit sur les ramparts, et qui a effrayé les sentinelles au point de les faire tomber en syncope. Des hommes! c'est honteux!

Quand l'ennemi viendra quelle mine feront-ils, s'ils s'évanouissent ainsi les uns sur les autres? J'aurais pu m'évanouir, moi, mais eux! ce n'est pas leur rôle, pas plus que le mien n'est de prendre un air farouche et de frapper à tour de bras dans la bataille.

Emilie la pria de faire quelques recherches au sujet des prisonniers qui pourraient se trouver au château, mais, de s'y prendre avec prudence, sans prononcer son nom ni celui de Valancourt.

— Attendez donc, mademoiselle, dit Annette comme frappée d'une réflexion subite, j'ai entendu hier dans l'antichambre un de nos hommes d'armes qui par-

lait de rançon. Il disait que c'était une bonne affaire que de prendre des hommes qu'on vous rachète, et que c'était même le meilleur butin. A cela son camarade répondait que ce pouvait être très-bon pour les capitaines, mais que ça ne l'était guère pour les soldats; car nous autres, disait-il, en grommelant, nous n'avons rien à voir dans les rançons.

Cette révélation redoubla l'impatience d'Emilie, et Annette la quitta aussitôt pour en savoir davantage.

La résolution que l'orpheline avait prise de tout céder à Montoni fut ébranlée par cette idée que Valancourt pouvait être près d'elle. Son courage se ranimant, la décida à tout braver, ou moins jusqu'à ce qu'elle eut une certitude. Sur ces entrefaites, Montoni lui fit dire qu'il l'attendait au salon de cèdre. Elle s'y rendit en tremblant, mais au fond bien résolu.

Montoni était seul.

— Je vous ai fait demander, dit-il, pour vous mettre à même de revenir sur vos étranges bravades. Je vous bien en borner à vous donner un conseil, quand je pourrais vous dicter des ordres. Si vous avez cru de bonne foi que les biens du Languedoc vous appartenaient, cessez de persister dans une erreur qui vous deviendrait fatale. Ne provoquez plus ma colère et signez ce papier.

— Si je n'ai aucun droit sur ces biens, comme vous le prétendez, monsieur, répondit l'orpheline, de quelle nécessité est-il pour vous que je signe cet abandon? si réellement ils sont à vous vous pouvez bien en prendre possession, sans avoir besoin de ma signature.

Les yeux de Montoni s'allumèrent de courroux.

— Je ne perdrai pas mon temps dit-il, à vouloir raisonner avec vous. Que le souvenir de ce que

Chemin de fer Q. M. O. & O.
Changement d'Heures.

A PARTIR DE
JEUDI, 20 DEC. 1880.

Les trains partiront comme suit :

| | Mixte. | Malle. | Express |
|--------------------------------------|---------|----------|---------|
| Départ de Hochelaga pour Ottawa. | 1.30 am | 8.30 am | 5.15 pm |
| Arrivée à Ottawa. | 11.30 " | 1.10 pm | 9.55 " |
| Départ de Ottawa pour Hochelaga. | 12.10 " | 8.10 am | 4.55 " |
| Arrivée à Hochelaga. | 10.30 " | 12.50 pm | 9.35 " |
| Départ de Hochelaga pour Québec. | 6.00 pm | 3.00 pm | 10.00 " |
| Arrivée à Québec. | 8.00 am | 9.55 pm | 6.30 " |
| Départ de Québec pour Hochelaga. | 5.30 pm | 10.10 am | 10.00 " |
| Arrivée à Hochelaga. | 8.00 am | 0 m | |
| Départ de Hochelaga pour St. Jérôme. | 5.30 pm | | |
| Arrivée à St. Jérôme. | 7.15 " | | |
| Départ de St. Jérôme pour Hochelaga. | 6.45 am | | |
| Arrivée à Hochelaga. | 9.00 " | | |
| Départ de Hochelaga pour Joliette. | 5.00 pm | | |
| Arrivée à Joliette. | 7.25 " | | |
| Départ de Joliette pour Hochelaga. | 6.00 am | | |
| Arrivée à Hochelaga. | 8.20 " | | |

(Trains Locaux entre Aylmer.)
 Les trains quittent la Gare de Mile-End sept minutes plus tard.
 Sur tous les Trains pour Passagers il y a des magnifiques Chars-Palais et des Chars-Boîtiers élégants sur les Trains de Nuit.
 Les trains allant à et venant de Ottawa font rencontre avec les trains allant à et venant de Québec.
 Les trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 heures p. m.
 Tous les trains font leur parcours d'après l'heure de Montréal.
BUREAU GENERAL, 13, Place d'Armes.
BUREAU DES BILLETS;
 15 Place d'Armes, Montréal.
 202 Rue St. Jacques, Québec.
 L. A. SENECAI, Surintendant Général, Québec, 13 décembre 1880. 1 an

Credit Foncier, Franco-Canadien

CAPITAL - - - - \$5,000,000

Président:—L'Hon. E. Duclerc, sénateur, (Paris.)
 Vice-Président:—L'Hon. J. A. Chapleau
 Administrateurs pour la division de Québec :
 L'Hon. E. T. Paquet,
 L'Hon. Isidore Thibault;
 Ellisé Beaudet, Ecr. M. P. P.]
 Commissaire-censeur:—François Vézina, Ecr.
 Directeur pour la même division:—Ellisé Beaudet, Ecr. M. P. P.
 Chef de Bureau:—L. N. Carrier, Ecr.
 Banque de la Société:—La Banque Nationale.

BUREAU A QUEBEC:

Edifice de la Banque Union, 56, rue St. Pierre, en face du magasin de MM. Beaudet et Chénier.

La Société fait des prêts hypothécaires, tant dans les villes que dans les campagnes, de pas moins de \$250, à long terme avec amortissement. Les emprunteurs n'auront à payer ni frais d'administration, ni commissions.
 Pour renseignements s'adresser au chef de Bureau à Québec.
 L. N. CARRIER, Québec, 17 fév. 1881.—6ms

vosre tante a souffert, par suite de son opiniâtre folie, vous serve en ce moment de leçon. Signez ce papier, vous dis-je.

La résolution d'Emilie chancea quelques instants. Elle frémit au souvenir menaçant qu'on lui remettait sous les yeux; mais l'image de Valancourt, de l'homme qui l'aimait et qui est là peut-être pour la protéger, cette image vint fortifier dans son cœur le sentiment de révolte que l'injustice y avait soulevé, et lui inspira une fermeté imprudente, peut-être, mais noble et digne d'elle.

—Signez donc, répéta Montoni avec impatience.
 —Jamais, monsieur, répondit Emilie. Votre procédé même prouverait la justice de mes droits, si je les avais ignorés.

Montoni pâlit de fureur, ses lèvres tremblèrent, et l'éclat de ses transports fit presque repentir l'orpheline de sa hardiesse.

—Malheureuse ! s'écria-t-il, en proférant un serment exécrable,

F. C. THOMAS,
IMPORTATEUR DE
 VERRERIES, FAIENCE, PORCELAINES, HUILE DE CHARBON, LAMPES, Etc, Etc
 ENTREPOIS MAGASIN
 19 rue des Sœurs, } { 116 côte Lamontagne, }
 14 Union Lane. } { Basse-Ville. }
 Québec, 15 juillet 1880.—1a

MOUNTAIN HILL HOUSE
 (HOTEL DION)
COTE DE LA MONTAGNE
QUEBEC
 Nouvellement meuble. Tout le confort d'un hôtel supérieur
 A proximité des Chambres du Parlement, E DION & CIE, Propriétaires,
 Québec, 23 septembre 1880,

AVIS.
 Il sera présenté un bill à la prochaine session de la législature de Québec, pour incorporer une société sous le nom de "Société de l'Union St. Joseph à St. Roch de Québec."
 J. E. MARTINEAU, Président.
 J. B. DROUIN, Secrétaire.
 Québec, 16 avril 1881.

RECOMPENSE NATIONALE
 de 16,600 fr.
QUINA-LAROCHE
FERRUGINEUX
 Un sel de Fer soumis au dialyseur et combiné au Quina Laroche devient le plus actif des toniques reconstituants.
 Il procure au sang les globules rouges qui en font la richesse et la force; il aide les Croissances difficiles, combat l'Anémie, Maladie de langueur, Lymphatisme, Scrofule, suites de Couches, favorise les Digestions, active les Convalescences, etc.
 Paris, 22 et 49, rue Drouot et Pharm.

CODÉINE & TOLU
PAIN-DE-ZED
 Bronchites, Gripes, Toux sèches, Phthysies, Rhumes, etc.
 La boîte 1 fr. 25 c.
22 & 45, R. Drouot, PARIS

Cette Pâte Pectorale, sous forme d'un bonbon délicieux, procure un CALME RAPIDE dans toutes les Irritations de Poitrine.
 Seul dépôt chez M. Brassart, Professeur-Botaniste diplômé, rue St. Joseph no 25 St. Roch, de Québec.
 Québec, 21 mars 1881.—6ms

50 ACRES DE TERRE A VENDRE POUR \$600

Le No. 13, rang 3, d'Halifax Nord, (Ste Sophie) dont 40 acres défrichés, avec maison et écurie; sol très-fertile; vaut \$1200, possession donnée de suite; \$400 seront laissées dans les mains de l'acquéreur, s'il les veut à l'intérêt de 6 par cent.
 S'adresser à E. L. PACAUD, Artabaska, Québec, 6 avril 1881.—7a

Avocats.
IRVINE & PEMBERTON,
 Avocats.
 Rue St Pierre, Bloc de la Banque Union, 2e étage.

PELLETIER & CHOUINARD,
 Bureaux, Rue St Louis.
 Suivent les Cours de la Malbaie et de Québec.

SEWELL, GIBSON & AYLWIN
 119, rue St. Pierre.
 Suivent les Cours d'Arthabaska et Québec.

ROSS, STUART & STUART
 BUREAUX
 Côte de la Montagne.

SUZOR & TESSIER
 15, rue Buade, Québec.

C. O. LABRECQUE,
 AVOCAT
 Bureau, 4, rue St. Pierre.
 Residence privée, 25, rue St Joseph.

A. X. TALBOT,
 Avocat.
 86 rue St Joseph St Roch.
 Suit les Cours des districts de Montmagny et Beauce.
 Bureau, 9 rue St. Pierre, Québec.

LANGELIER, & LANGELIER
MONTAMBAULT.
 105, Côte de la Montagne.
 Suivent les Cours de Beauce, Montmagny et Québec.

A. LEGARE
 43, rue Dalhousie, Québec.
 Suit les Cours de Montmagny et Québec

D. R. BARRY,
 AVOCAT.
 No 2, Coin des rues Donacona et Desjardins, Haute-Ville, Québec.
 Québec, 10 décembre 1880

J. A. M. GAGNON,
 Avocat,
 bureau, 98, rue St Pierre, Québec,
 Suit les cours de Québec et Kamouraska
 Québec, 15 fév. 1881.—6m

L. F. PINAULT
 AVOCAT
 92 rue St Pierre, Commercial Chambers
 2e étage

ONGUENT ARONIA
 DE
J. P. LAMBERT.

Ce fameux remède qui guérit la Névralgie, les foulures, les ulcères, le lumbago, le mal de matrice, les douleurs musculaires, le Rhumatisme, les maux de tête, et tant d'autres maladies trop long à énumérer, est en vente chez les principaux pharmaciens de Québec.
 Les personnes qui désirent écrire directement à M. Lambert pourront le faire en adressant leurs lettres comme suit: J. P. Lambert, rue commerciale, Lévis.
 M. Giroux, pharmacien de la Rue St Pierre, a été nommé agent général à Québec pour ce célèbre et efficace onguent.
 Québec, 19 mars 1881.—3ms

E. JACOT
HORLOGER ET BIJOUTIER
 71, RUE ST. JOSEPH,
ST ROCH, QUEBEC.

Montres en or et en argent, Pendules et Horloges de tout genre, assortiment des plus variés et des plus complets, Bagues pour Dames et Mes sieurs, anneaux, Boucles d'oreilles, Chaines en or, argent et plaqués.
 Spécialités, Joncs, Aliances et Bagues de mariages.
 juillet 1880.

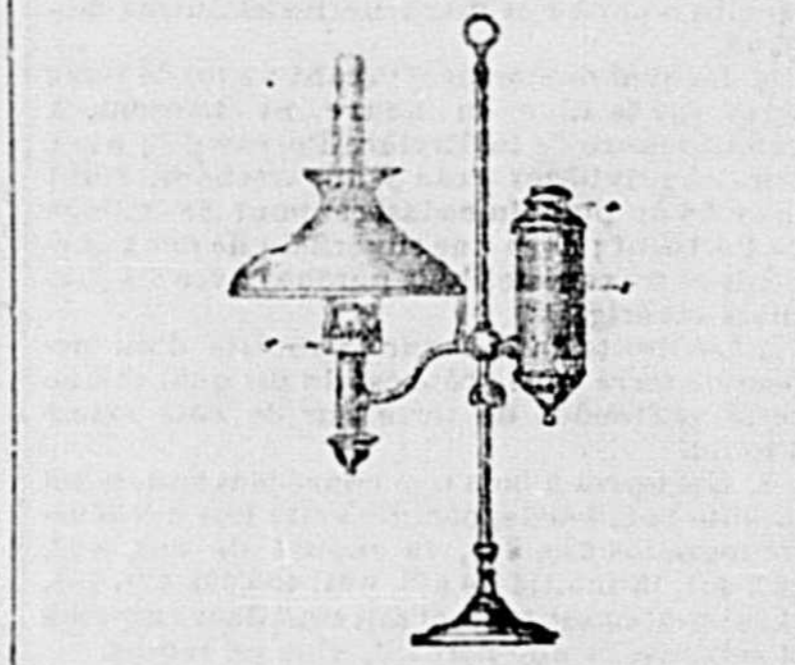
COMPAGNIE
D'ASSURANCE STADACONA
 Contre le feu et sur a vie
EN LIQUIDATION
 Bureau au No. 95 Rue St. Pierre au 3eme étage.
 Les actionnaires qui doivent à cette compagnie pour versements échus, sont requis de venir régler et payer sous le plus court délai
 Québec, 15 juillet 1880

J. & W. REID
 No. 40.
 RUE ST. PAUL, QUEBEC.

MANUFACTURIERS DE PAPIER FEU-
TRE pour le lambrissage des maisons et pour mettre sous les tapis.
PAPIER Goudronné pour les couvertures des maisons.
PAPIER A ENVELOPPER, Gris, Brun, Drab et Manilla, de toute grandeur et de toute qualité.
SACS DE PAPIER faits à la machine pour épicerie, et marchandises sèches, de toute qualité et de toute grandeur.
LIVRES BLANCS, pour comptes ou mémoires grands et petits faits à ordre, sous le plus court délai.
IMPORTATEUR et MARCHANDS

De papiers à écrire, D'enveloppes, De plumes et d'Encre.
Et de toutes sortes de Papeteries.
 Le tout sera vendu au plus BAS PRIX, soit en gros, soit en détail en gros seulement.
TAISSERIES.
J. & W. REID,
 No. 98 et 100, rue St. Paul
 Québec, 15 juillet 1880

F. C. Vallerand & Frère
IMPORTATEURS



EN GROS ET EN DETAIL
 92 Cote Lamontagne,
 33 rue Notre-Dame
Basse-Ville.
 Québec, 15 juillet, 1880.

LIGNE ALLAN

 Cette ligne se compose de puissants et rapides steamers en fer de première classe, à machines doubles, bâtis sur le "Clyde."
 Les vapeurs de la ligne de LA

CANADIENNES et des ETATS-UNIS
1880 Arrangements d'Été 1880

MALLE DE LIVERPOOL

partent de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de HALIFAX tous les SAMEDIS, faisant escale à Loch Foch, pour recevoir à bord et débarquer les Malls et les Passagers allant en Irlande et en Ecosse, ou en venant, devront partir comme suit:
DE HALIFAX
 Sardinian Samedi, 1 Janv.
 • Hibernian " 8 "
 Polynesian " 15 "
 • Moravian " 22 "
 Sarmatian " 29 "
 Circassian " 5 fév.
 • Via St. John s, de Terre-Neuve.
 D'autres vapeurs pour Liverpool seront envoyés à des époques régulières pendant toute la saison.
 Priz du passage de Québec :
 Cabine \$70 et \$8
 Selon la position
 Intermédiaire \$40
 Entrepont 25
 Un médecin habile est à bord de chaque vapeur.
 Les cabines ne sont retenues qu'en payant le prix de passage.
 Des connaissements directs pour tous les points du Canada et des Etats de l'Ouest donnés à Liverpool et dans les grandes villes du continent.
 Un "Tender" avec les Malls et les Passagers des steamers de la Malle pour Liverpool quittera le quai Napoléon, tous les samedis matins à 9 heures précises.
 Pour plus amples détails s'adresser à
 ALLANS, RAE & CIE, Agents Québec,
 Québec, 15 juillet 1880.

CHEMIN DE FER
 DE
Lévis et Kennebec
 LE ET APRES CETTE DATE
 Les convois voyageront comme suit:

| Laissant | Lev. | MALLE |
|----------------------------|------|------------|
| pour St. Joseph | | 4.00 P. M. |
| Arrivant à St. Joseph | | 7.00 P.M. |
| Laissant St. Joseph | | 7.00 A.M. |
| pour Lévis | | 10.00 A.M. |
| Arrivant à Lévis | | |

ROBERT SMITH,
 Gérant,
 Québec, 19 avril 1881. pro. tem.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ
 PAR
 La Compagnie d'Imprimerie de Québec
 Au No. 76, Rue St. Joseph, St. Roch.
 QUEBEC.

toute ma vengeance tombera sur vous, et elle ne sera pas différée. Ni les biens du Languedoc, ni ceux de Gascogne ne seront à vous. Ah! vous avez osé mettre mes droits en question! Mettez-y donc maintenant mon pouvoir! J'ai un châtimeut tout prêt, auquel vous ne vous ne vous attendez guère... un châtimeut terrible! cette nuit, oui, cette nuit même.

—Cette nuit ! dit une voix
 Montoni s'arrêta tout à coup, se retourna à demi et parut se recueillir, pendant qu'Emilie stupéfaite regardait devant elle sans rien voir. Puis il ajouta en baissant la voix.
 —Vous avez vu dernièrement un exemple d'obstination suivie de châtimeut terrible. S'il n'a pas suffi pour vous épouvanter, je pourrais vous en citer d'autres dont le récit vous glacerait d'horreur.

Il fut interrompu par un sourd gémissement qui semblait s'éle-

ver du parquet de la chambre où ils étaient. Il promena ses regards autour de lui, malgré la rage qui étincelait dans ses yeux, quelque chose comme une ombre de crainte passa sur sa physionomie. Emilie tomba sur un siège près de la porte, épuisée par ses émotions, pendant que Montoni, après une courte pause, avait repris son empire habituel sur lui-même et reprenais d'un ton plus bas encore et plus farouche.
 —Je vous ai dit que je pouvais vous fournir d'autres exemples de ma puissance et de mon caractère; mais je parle à une enfant, et ces leçons redoutables ne vous serviraient à rien. Maintenant mon parti est pris; votre repentir même ne me désarmerait pas. Je serai vengé, je me ferai justice.
 Un nouveau gémissement lugubre et proiongé succéda à ces paroles.
 —Sortez, dit-il, à Emilie, sans paraître prendre garde à un incident si extraordinaire.

Incapable d'implorer sa pitié, elle se leva pour sortir, mais ses jambes ployaient sous elle, et succombant sous le poids de la terreur elle retomba sur sa chaise.
 —Otez-vous donc de ma présence, reprit durement Montoni; cette affectation de frayeur convient mal à l'héroïne qui n'a pas craint de provoquer mon indignation.
 —Mais... mais n'avez-vous rien entendu, monsieur? demanda-t-elle toute tremblante et hors d'état de se soutenir.
 —J'entends ma voix, répliqua Montoni avec fermeté.
 —Quoi?... rien autre chose?... murmura-t-elle faiblement; maintenant encore!... maintenant..... Juste ciel! n'entendez vous rien?
 Les gémissements continuaient mais de plus en plus affaiblis et sourds.
 —Obéissez, répéta Montoni. Quant à ces indécentes jongleries, je saurai bientôt découvrir l'audacieux qui se les permet.
 Emilie se leva de nouveau et

réuni tous ses efforts pour sortir. Montoni la suivit, mais au lieu d'appeler ses domestiques pour faire des recherches dans sa chambre, comme la première fois, il se rendit sur les remparts.

Emilie, parvenue dans le corridor, s'arrêta près d'une fenêtre ouverte; elle aperçut un détachement des troupes de Montoni, qui descendait la pente d'une montagne éloignée, et songea aux malheureux prisonniers que peut-être on amenait au château. En rentrant chez elle, elle se laissa tomber sur un fauteuil, terrifiée par les nouveaux incidents qui aggravaient l'horreur de sa situation. Sans savoir si elle devait se repentir ou s'applaudir de sa fermeté, elle se voyait au pouvoir d'un homme qui ne connaissait d'autre loi que sa propre volonté, et tout en essayant d'écarter les frayeurs superstitieuses qui l'avaient un instant surprise, elle se livra aux autres craintes que la réflexion lui suggérait.